

Mobilité forcée dans la région des Grands Lacs

André Guichaoua
Sociologue

La question de la mobilité forcée dans la région des Grands Lacs africains n'est pas inédite, elle se pose de manière forte depuis les débuts de la mise en valeur coloniale. Il existait bien entendu des flux majeurs de population bien avant l'arrivée du colonisateur (Botte, 1985) qui relevaient des formes d'organisation et de mise en valeur propres aux sociétés pré-coloniales où la mobilité spatiale jouait un rôle déterminant. D'autres flux, bien plus importants par les effectifs de population concernés, réorientés et soumis aux contraintes de l'ordre colonial, seront ensuite induits sous l'appellation de migrations économiques organisées et planifiées. Cette dimension historique mérite d'être retracée dans la mesure où elle définit des espaces de peuplement imbriqués, des filières migratoires qui pèsent toujours sur les mémoires et les événements. Certes, il importe de dissocier les différents types de migrants et les périodes, mais les voies et destinations privilégiées alors serviront ultérieurement à d'autres flux, de réfugiés en particulier chassés par les luttes politiques pour le contrôle du pouvoir lors des Indépendances. La cause de la migration pouvait alors être spécifique, mais les conditions d'insertion, la perception par les populations autochtones (en particulier pour les paysans, artisans et commerçants), étaient similaires. Ensuite, au fil des décennies et selon les conditions d'accueil et d'intégration propres à chaque pays, il deviendra souvent difficile de dissocier les flux et les populations, la part de contrainte effective et la part de contrainte intériorisée, l'autochtone et l'allochtone.

Une première mise en perspective historique de la mobilité forcée est donc nécessaire à la compréhension des situations immédiatement contemporaines. Depuis le début des années 1990 en effet, de graves crises politiques nationales donnent lieu à d'actives mobilisations des ressortissants expatriés qui ont débouché sur la production massive de nouveaux réfugiés : les années 1994-96 transformeront la région en un des pôles majeurs de l'intervention humanitaire internationale pour diverses catégories de populations déplacées et réfugiées, du fait de la concomitance des conflits. Pourtant, malgré leur ampleur et leurs conséquences (bien plus d'un million de morts et des régions entières durablement dévastées), les crises politiques récentes n'apportent pas de solution durable à une des contraintes majeures auxquelles la région des Grands Lacs est confrontée : celle de la nécessaire fluidité des populations rurales au sein de cet ensemble régional. Fluidité qui conditionne leur reproduction et les dynamiques d'échanges économiques, mais qui se heurte depuis les Indépendances au blocage imposé par les frontières et divisions étatiques. Bien que solidaires pour assurer leur mise en place ou consolidation réciproques, les nouveaux gouvernements des pays de la région des Grands Lacs connaissent leurs premières tensions autour des mêmes thèmes : lieux de réinstallation définitive de populations au statut controversé et déplacées au cours des guerres, rapports avec les populations « autochtones », sort des « binationaux », déplacements des ressortissants frontaliers, avenir des anciens et nouveaux réfugiés, mise en valeur économique conjointe des régions frontalières, type et niveau d'intégration régionale.

Ainsi apparaît avec force la seconde dimension spatiale de la mobilité forcée dans la région des Grands Lacs. Sans qu'il soit possible de définir précisément à partir de cette appellation un espace pertinent ou reconnu par les divers régimes politiques, il existe bien une problématique commune, voire une étroite imbrication des situations nationales, qui concerne, au minimum, les deux États centraux, le Burundi et le Rwanda, et les provinces périphériques des grands pays voisins : Sud et Nord-Kivu pour le Congo-Kinshasa, Buganda pour l'Ouganda, West Lake et Kigoma pour la Tanzanie.

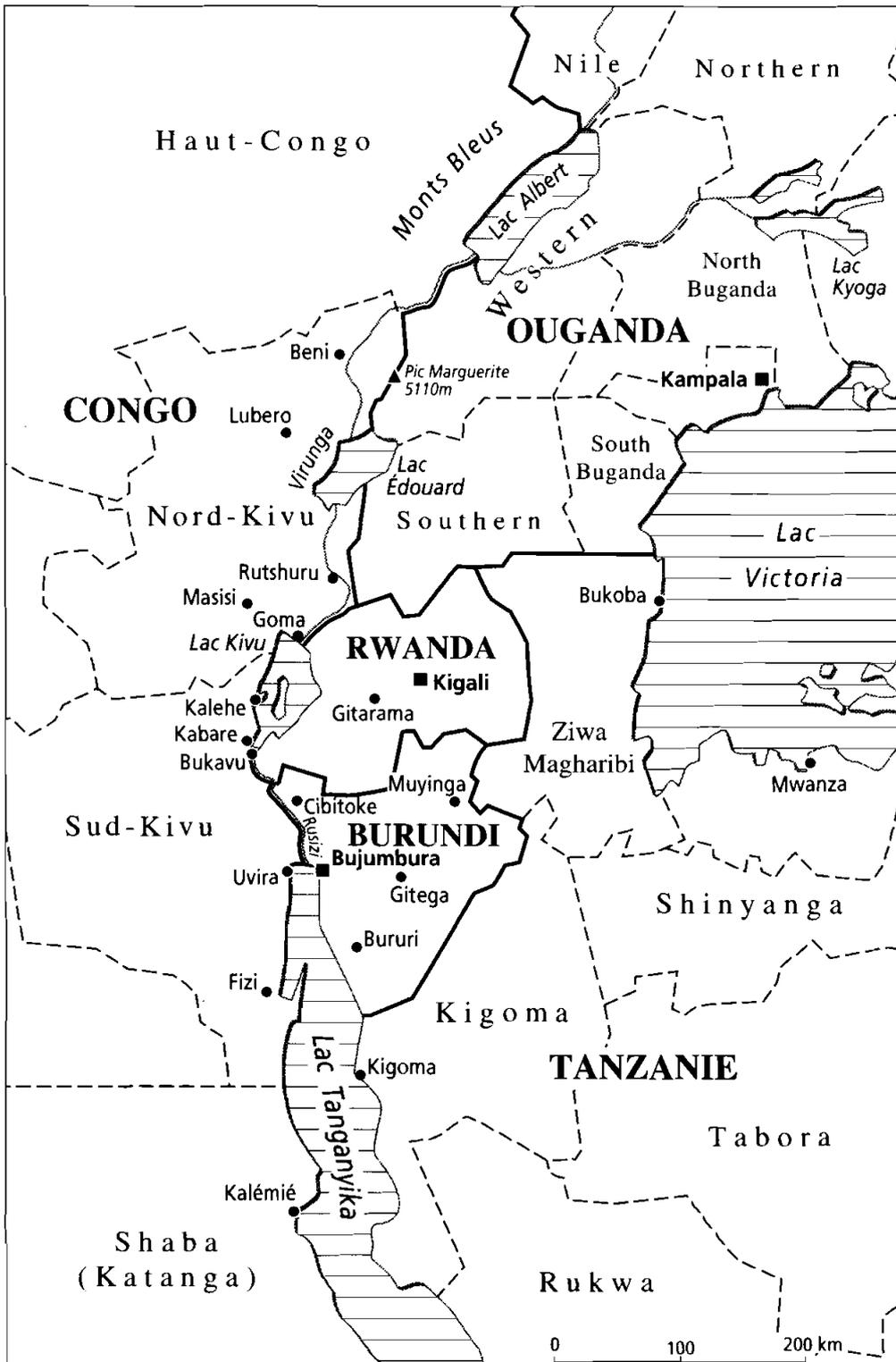
La lecture des événements contemporains, qui suscitent parmi les acteurs directs comme parmi les observateurs extérieurs bien des divergences et des inquiétudes, repose donc sur des thèmes récur-

rents dont on retrouve les prolongements à chaque période de rupture majeure de l'ordre politique régional. En conséquence, les explications relèvent toujours d'un faisceau de déterminations intégrant des éléments démographiques structurels, des caractéristiques sociales multiples et évolutives et, bien entendu, des facteurs politiques fortement ancrés dans l'histoire de la région.

La problématique de la mobilité forcée des populations sous les différentes formes qu'elle a pu prendre selon les périodes (expansion démographique transfrontalière, installation ou salariat plus ou moins durable de migrants économiques, expatriation volontaire comme forme de protestation politique contre les autorités en place, vrais réfugiés, déplacés humanitaires) est donc au cœur des enjeux socio-politiques de la région des Grands Lacs, depuis les débuts de la colonisation. La mobilité forcée apparaît alors comme une réponse constante à l'impossibilité de construire, à partir de ces économies exclusivement agricoles, des sociétés où prévaudraient des formes de mobilité spatiale et sociale ouvertes et acceptables par les divers acteurs et pays impliqués. En outre, depuis les Indépendances, l'apport de dizaines ou centaines de milliers, voire de millions de réfugiés, opposants déclarés ou simples citoyens en fuite, s'est surajouté épisodiquement aux flux anciens à cause de l'incapacité des divers régimes d'ouvrir des brèches dans des ordres sociaux figés et de renoncer au monopole du pouvoir et des richesses exercé par des groupes restreints constitués sur des bases claniques, ethniques ou régionales.

■ La problématique d'un « monde plein » au cœur de l'Afrique

Au Burundi et au Rwanda, l'abondance de la main-d'œuvre potentiellement mobilisable a aiguisé les imaginations dès la fin du XIX^e siècle (la population des hautes terres centrales était évaluée entre un et 2,5 millions d'habitants au début du siècle). Que ce soit pour le portage, les grands travaux d'aménagement ou l'exportation de main-d'œuvre, les réserves humaines apparaissaient illimitées. De la même façon que les Allemands avaient revendiqué ces territoires



Cartographie: A. Le Fur, AFDEC.

■ Figure 1
La région des Grands Lacs.

très peuplés pour mettre en valeur les immenses superficies disponibles du Kilimandjaro à l'océan Indien, le rattachement au Congo belge répondait aux besoins de la mise en valeur et de l'approvisionnement des régions voisines du Kivu au Shaba (figure 1).

En fait, aussi bien sur le plan humain que sur celui des disponibilités vivrières, les premières années devaient sanctionner brutalement les illusions initiales. De 1923 à 1925, puis à nouveau en 1927-1928, les famines se succèdent et démontrent l'extrême fragilité des équilibres alimentaires et des formes de mise en valeur (Cornet, 1996). Préoccupée prioritairement par la rentabilisation de son nouvel empire, l'administration belge prend difficilement la mesure du paradoxe de ces agricultures complexes, soumises à la fois à une forte pression foncière et un blocage de l'intensification, du fait des pointes de travail du calendrier agricole. Obligés de rendre des comptes à la SDN (Société des Nations), les Belges engagèrent une action en profondeur pour y faire face et permettre à terme de dégager des surplus agricoles exportables et des excédents de main-d'œuvre exploitables sur d'autres sites.

La stratégie de mise en valeur : ordre agronomique et transferts de population

Plusieurs dispositions législatives vont, à partir de 1924, modifier progressivement le panorama agricole par l'intermédiaire des « travaux imposés dans l'intérêt des travailleurs eux-mêmes ». Dans l'ensemble, l'action des vulgarisateurs et auxiliaires agricoles fut relativement efficace. Dès 1930, la « dernière » disette passée, la situation alimentaire était globalement jugée satisfaisante et l'essentiel du nouveau système de production, diffusé au prix d'une augmentation notable des temps de travaux et des réquisitions de main-d'œuvre pour les aménagements divers.

Cette première étape de consolidation et d'investissement-travail franche, la phase de rentabilisation proprement dite des territoires pouvait commencer, en particulier avec la diffusion « villageoise » des cultures commerciales industrielles. Cette démarche originale s'imposait dans ces contextes montagneux où l'occupation du sol était déjà très dense et interdisait la modernisation brutale des modes de tenure et de faire-valoir de la terre liée à l'introduction des cultures d'exportation, qui

prévalait dans les colonies voisines. Avec la généralisation de la culture du café, dès 1927, la paysannerie du Ruanda-Urundi entre définitivement sous la tutelle de l'économie monétaire.

Les deux alternatives qui s'offrent pour échapper à ce système consolidé de soumission et d'exploitation des paysans consiste en l'insertion dans les nouveaux flux migratoires promus par les autorités belges ou dans la fuite vers les colonies anglaises.

Les transferts de population à l'intérieur de l'espace colonial belge

Dans la première perspective, deux voies sont prévues et organisées. La première est l'installation dans les paysannats agricoles des régions peu peuplées du Burundi et du Rwanda. Il s'agissait d'installer une paysannerie moderne qui se consacrerait aux cultures exportables (coton, café) dans les régions sous-peuplées des plaines et plateaux périphériques du Burundi (Imbo, Moso, Bweru), des contreforts de la « Crête », et des hautes terres de Byumba, du Mayaga et du Bugesera, au Rwanda. Ainsi, paradoxalement, dans une colonie où l'activité agricole « traditionnelle » est presque exclusive, la quasi totalité des investissements agricoles publics est consacrée en priorité à la mise en place d'une autre paysannerie transplantée hors du milieu coutumier et lotie dans des paysannats surencadrés vers lesquels toute la recherche agronomique et la diffusion d'innovations sont orientées.

Les paysannats furent des échecs économiques et sociaux jusqu'à l'Indépendance (abandon des allocataires des parcelles ou non-respect des protocoles agronomiques). Ce nouveau type de paysannerie était alors encore embryonnaire et faillit être emporté dans le mouvement de remise en cause des contraintes coloniales. Au-delà, dans la seconde moitié des années 1960, ils devinrent progressivement des pôles d'installation spontanés de jeunes paysans en quête de terres et servirent souvent à compléter la production des parcelles conservées dans les communes d'origine.

La seconde perspective consiste dans le salariat intermittent ou durable dans les mines et plantations européennes du Congo voisin ou la transplantation dans les régions de colonisation du Kivu car, dans les territoires riverains de la colonie belge, où les implantations européennes sont déjà importantes (grandes plantations à l'est et au nord, mines

du Katanga au sud-ouest), la faiblesse des disponibilités locales de main-d'œuvre retarde la mise en valeur.

Ces prélèvements autoritaires de main-d'œuvre ont fortement marqué les mémoires dans toute la zone des Grands Lacs, mais ils ne sont pas les plus importants sur le plan quantitatif. Au Rwanda principalement, les autorités se sont attachées à promouvoir de véritables transferts de populations vers les zones du Congo où l'expansion rwandaise se faisait sentir à la fin du XIX^e siècle et surtout en 1925, lors des migrations imposées par la création du Parc national des Virunga, vers Rutshuru et Masisi. De vastes opérations de lotissements sont lancées dans plusieurs territoires du Kivu, en 1937 puis en 1949. Les transferts de population, d'abord peu prisés, ont connu au cours des années de guerre, un succès considérable : en 1949, plus de 25 000 personnes sont installées. Globalement, ce sont plus de 150 000 hectares que les Banyarwanda se verront accordés au Kivu dans le cadre de la Mission d'Immigration des Banyarwanda, chargée de gérer les problèmes techniques et politiques (vis-à-vis des chefs coutumiers locaux) découlant de cette transplantation. Lors de l'Indépendance, entre les installations officielles, les grignotages périphériques des migrants clandestins et l'accroissement naturel, les 28 000 familles loties initialement atteignaient le chiffre de 40 000 environ, soit quelque 200 000 habitants transplantés ou natifs. Avec une dizaine d'années de retard, les perspectives envisagées par les autorités en 1949 étaient donc atteintes pour 70 %, dans le cadre du programme officiel, et pour 30 %, du fait des mouvements spontanés et de l'accroissement naturel.

L'émigration vers les colonies anglaises

En dehors de cette émigration vers l'ouest, d'autres mouvements de population bien plus prononcés encore se développaient vers l'est. Très vite en effet, après l'annexion belge, les flux vers les colonies et protectorats britanniques vont prendre une ampleur supérieure à *l'axe d'émigration forcée* vers le Congo. Les causes de ces départs sont multiples mais convergent pour faire du Ruanda-Urundi un pôle répulsif et, à l'inverse, des anciens royaumes de l'Est et du Nord, des pôles attractifs. Par contraste, et sans négliger la part de calcul intéressé qu'elle recouvrait, la réputation de plus grande justice vis-à-vis des indigènes, de la part des autorités anglaises et des employeurs

locaux, s'est durablement ancrée. Mais, dans ce climat général, on parlait aussi et surtout à cause de l'extrême misère « pour acheter de l'argent ». La monétarisation accentuée de l'économie, la richesse des plantations, la pratique du rachat des corvées et les besoins en main-d'œuvre des territoires anglais créèrent un véritable appel vers les plantations européennes de l'Est, au Tanganyika, au Kenya et vers l'Uganda, où les cultures de coton, café et bananes sont en pleine expansion. Ces flux migratoires, amorcés au cours des années 1920-1930 puis rythmés par les conjonctures économiques plus ou moins fastes, ne commencent à décliner qu'à la fin des années 1940. C'est à cette époque que l'administration belge se décide enfin à investir et à relayer l'investissement-travail forcé des populations indigènes.

Les effectifs concernés sont considérables : « le nombre de Banyarwanda et de Barundi installés au Buganda en 1931 était d'environ 30 000, il était de plus de 200 000 en 1948. Dans l'ensemble du protectorat de l'Uganda, ils étaient plus de 500 000 en 1959 (dont 350 000 Rwandais). À la même époque, plus de 120 000 Barundi et quelque 35 000 Banyarwanda étaient au Tanganyika » (Chrétien et Mworoha, 1980). Mais il est très difficile de distinguer avec précision les flux d'étrangers installés durablement des mouvements saisonniers fluctuants et rapidement amplifiés par des éléments conjoncturels. On assiste, en effet, dans l'ensemble de la région à de vastes mouvements concentriques du Ruanda-Urundi vers les pays voisins, mais aussi entre les pays voisins, avec des glissements successifs de migrants. En 1959, le Ruanda-Urundi lui-même accueillait quelque 30 000 Africains immigrés, presque tous installés dans les centres urbains, dont 80 % de Congolais (armée et police, domesticité, etc.). Ces quelques chiffres témoignent, malgré la fiabilité toute relative des recensements et enregistrements des flux frontaliers, de l'intensité des flux internationaux dans l'ensemble de l'Afrique centrale et orientale.

Rapportées à un effectif de la population totale du Ruanda-Urundi évalué à trois et cinq millions d'habitants, respectivement en 1930 et 1959, ces quelques indications suffisent à traduire la force des courants migratoires. Entre 12 et 14 % de la population seraient installés à la fin de la Tutelle dans les régions limitrophes de l'Uganda, du Tanganyika et du Congo.

Au terme de la période coloniale : mobilité forcée, immobilisme rural et apartheid urbain

En contrepoint de cette mobilité forcée vers les fronts pionniers, les plantations et les mines congolaises, ou la fuite vers les territoires britanniques, le modèle achevé du nouvel immobilisme spatial et social imposé au peuple des collines et aux populations sélectionnées des centres extra-coutumiers est désormais profondément ancré et survivra à ses promoteurs. La différenciation émergente repose sur l'accès aux rares filières de mobilité sociale mises en place par les Européens. À la veille de l'Indépendance, l'administration territoriale dénombre 106 000 salariés sur l'ensemble du Ruanda-Urundi et parmi eux, seuls 48 500 ont un emploi stable (soit 6 % seulement de la population active masculine). Rigoureusement contrôlé, l'accès aux centres extra-coutumiers de la périphérie des villes européennes est strictement réservé aux « évolués » et aux divers salariés nécessaires aux activités urbaines.

Toutefois, ces réseaux déterminés hors de la sphère agricole n'affectent pas vraiment le mode de vie sur les collines pas plus que la nature des relations maintenues avec la famille. Dans les villes où ils sont installés, ils offrent désormais un débouché, une issue en cas de difficulté majeure. D'un côté, la croissance des centres urbains nationaux (Bujumbura, Nyanza, Gitega, Kigali) amplifie les incitations à quitter, temporairement au moins, les collines d'origine mais, de l'autre, l'augmentation du volume et des opportunités de gains monétaires à l'intérieur du pays, dans les régions agricoles et par le biais des membres émigrés ou expatriés, réduit notablement la nécessité collective de partir pour se procurer les liquidités indispensables.

C'est dans ce contexte qu'adviennent les Indépendances où la conquête des postes administratifs et urbains réservés jusque là aux Européens constitue un enjeu décisif. La lutte est particulièrement âpre au Rwanda, où les effectifs concernés sont peu nombreux. Dans les deux pays viennent en outre se réinstaller de nombreux émigrés, essentiellement hutu, qui avaient fui la colonisation belge vers l'Uganda et le Tanganyika, ainsi que de nombreux résidents salariés au Zaïre chassés par l'instabilité politique et les troubles régionaux (Katanga, Kivu).

■ Le blocage de la mobilité régionale et la production massive de réfugiés lors des Indépendances

La « nationalisation » du clivage ethnique

Malgré l'accès au pouvoir de nouvelles élites, on assiste à un blocage maintenu et renforcé de l'ordre social et économique auquel se surajoute désormais une « nationalisation » du clivage ethnique. Les clivages trouvent un terrain extrêmement favorable à leur polarisation lors des luttes pour l'accès à l'Indépendance. Au Rwanda, tout d'abord, mais aussi au Burundi par contrecoup après l'Indépendance, les regroupements à base ethnique dans les partis politiques naissants et sur les collines introduisent autour de la détention et du contrôle des différents pouvoirs une cristallisation ethnique des solidarités et des alliances qui, lorsqu'elle est habilement sollicitée, occulte les autres formes de divisions et hiérarchies sociales. Au travers de réseaux actifs et vigilants d'« ultras », l'idéologie raciale devient une composante essentielle de l'héritage politique et social de la colonisation. La double détermination ethnique et régionale, manipulée et exacerbée, imprime donc sa marque aux mécanismes de mobilité analysés jusqu'ici, mobilité sociale bien entendu avec la récupération des postes cédés par les Européens mais surtout spatiale avec la conquête des capitales.

Le développement « frontière fermée »

Au temps de la colonisation, les déterminants de la politique de mise en valeur sont presque exclusivement économiques et techniques. Ce sont les produits à cultiver ou à extraire susceptibles d'être exportés qui commandent les implantations humaines, le remodelage des hiérarchies et de l'organisation sociale, la place et le rôle des individus. Les préoccupations politiques relèvent elles-mêmes de considérations avant tout « techniques », ou dites structurelles, sur les voies et moyens d'obtenir des populations le maximum de travail.

Avec l'Indépendance, le Burundi et le Rwanda, désormais séparés, affrontent à l'intérieur de leurs frontières réaffirmées la probléma-

tique du développement « national ». Ce changement radical de perspective est formalisé au Rwanda dans le bilan prospectif établi à la demande des autorités belges en 1960-1961, connu sous le nom de « Plan d'urgence décennal », qui inverse les priorités et les recentre sur les contraintes et exigences d'un développement endogène. Mais en fait, ce qui est présenté comme une alternative présente bien des analogies avec la problématique passée. En effet, les priorités essentielles ne sont pas fondamentalement modifiées : augmentation forcée des recettes d'exportation dégagées par le café et le thé et toutes autres productions compétitives à l'exportation, intensification vivrière et investissement-travail. D'un côté, il s'agit de dégager, grâce au labeur de la paysannerie, un surplus mobilisé dans la capitale au profit des couches urbaines expatriées et nationales vivant de l'extraversion et dont le niveau de vie est fonction de leur capacité à maintenir une logique de ségrégation sociale et spatiale ; de l'autre, il est impossible de s'affranchir de l'orientation ruraliste nationale puisqu'il n'existe pas, du fait de l'enclavement, de possibilité de faire vivre des villes ou des industries sans ressource et sans marché (absence d'activités de production, de transit, de commerce et de service qui bénéficieraient d'avantages relatifs justifiant leur essor local).

Depuis l'Indépendance, ce cadre demeure pour l'essentiel inchangé et l'exceptionnelle similitude des politiques nationales continue à prévaloir. Quelles que soient la légitimité présumée des classes dirigeantes et l'intensité des luttes internes pour la détention du pouvoir, les cadres nationaux sont confrontés à des problématiques voisines et s'engagent dans des démarches analogues.

Les nouvelles problématiques nationales de la « surpopulation »

Des politiques antiurbaines

Au Rwanda, lors de l'Indépendance marquée par la « Révolution sociale » et l'éviction des anciennes élites monarchiques, une ou deux années de décantation vont prévaloir avant que ne se fige la nouvelle distribution des pouvoirs dans la capitale, Kigali. Toutefois, hormis l'inversion de la base ethnique du pouvoir, dans un contexte de durcissement des affrontements politiques et de moindre circulation moné-

taire du fait de la baisse des investissements étrangers, les centres urbains vont rester de simples bourgades se vidant partiellement les week-ends des fonctionnaires regagnant leur pied-à-terre rural selon l'exemple donné par le président de la République, Grégoire Kayibanda. Celui-ci, se défiant des élites et jeux politiques urbains, de la course à l'enrichissement des nouveaux promus, est bien conscient que le contrôle du pouvoir se joue sur le terrain, dans les communes et les préfectures. L'idéologie ruraliste et l'intégrisme moral hérités de la colonisation devinrent encore plus prégnants.

À Bujumbura, véritable cœur économique et politique de la région où étaient localisées les administrations, les infrastructures sociales, les quelques activités industrielles, on assista là aussi à « la descente en ville » des moniteurs agricoles, ainsi qu'à l'arrivée de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés tutsi rwandais qui pesèrent sur une vie politique déjà passablement complexe. Bujumbura demeura donc majoritairement une ville d'étrangers et d'« évolués » où l'apport des néo-citadins reste modeste et fortement connoté ethniquement. Après le coup d'État militaire de 1966, qui marque la mainmise sur le pouvoir des élites tutsi de Bururi, prévalut une glaciation progressive. Elle culmina avec le génocide « sélectif » des Hutu, de 1972, débouchant sur l'installation de centaines de milliers de réfugiés au Kivu, en Tanzanie et au Rwanda. Capitale et villes tutsi, peuple hutu sur les collines, il fallut ensuite une génération pour échapper à la ségrégation et voir réémerger des élites hutu qui continuèrent à se défier de la capitale.

La poursuite de la colonisation interne

Sans débouchés urbains et dans une situation de raréfaction des gains monétaires sur ou à l'extérieur de l'exploitation, la nécessité des phénomènes d'expansion démographique des populations d'altitude reprend de l'importance. Deux périodes peuvent toutefois être dégagées. La première couvre les premières Républiques où l'instabilité politique et l'insécurité rendent l'installation sur les fronts pionniers aléatoire ou explicitement contrainte. On y installa en priorité différentes catégories de déplacés internes (populations tutsi regroupées dans des camps dans le Bugesera rwandais, opposants exilés dans le Moso burundais) ou des réfugiés (camps de réfugiés tutsi rwandais dans le nord-est du Burundi, lotissement des paysannats de l'Imbo

avec des réfugiés zaïrois). La seconde s'amorce avec les secondes Républiques au Rwanda et au Burundi (1973 et 1976) et la promotion des politiques de développement, il s'agira alors explicitement de fournir un exutoire aux jeunes ruraux des terroirs centraux dits surpeuplés. Si dans un premier temps, la réputation défavorable de ces régions y poussèrent plutôt des éléments rejetés ou défavorisés au sein des lignages des communes d'origine de la crête Zaïre-Nil, l'amélioration des infrastructures sociales, le désenclavement et l'appui des projets renforcèrent l'attrait de ces régions neuves qui, à la fin des années 1980, connaîtront elles-mêmes des situations de pression foncière.

Une fluidité contrariée

Le quasi-gel des frontières qui accompagne les Indépendances, du fait des situations de forte instabilité politique au Rwanda, au Zaïre, au Burundi et en Ouganda, rend délicate la poursuite des installations de résidents à l'étranger et très fréquemment les frontières sont fermées.

Entre le Burundi et le Zaïre tout d'abord, les difficultés sont nombreuses après l'Indépendance au rythme des épisodes conflictuels du Kivu et du Shaba, alors que des milliers de Zaïrois se replient sur l'Imbo et entretiennent sur la côte du lac Tanganyika et dans la vallée de la Rusizi des mouvements d'aller-retour peu contrôlables (« bataille de Bukavu » de 1967, amnistie générale de 1971, guerre civile burundaise de 1972, expulsion par les autorités burundaises en 1979 d'environ 20 000 Zaïrois, revenus entre temps avec les révoltes du Shaba de 1977 et 1978, suivies de la « pacification » des Forces armées zaïroises, etc.).

Entre le Burundi et la Tanzanie par ailleurs, les relations sont aussi quelquefois tendues aux postes-frontières. La principale cause réside dans la présence de nombreux réfugiés hutu qui, depuis 1972-1973 et malgré d'importants flux de retours (en 1974 et surtout après 1976), entretiennent sur les marges frontalières une activité politique oppositionnelle dynamique mais étroitement contrôlée par les autorités tanzaniennes.

Avant l'avènement de la seconde République, on estimait à plus de 300 000 le nombre de Hutu burundais exilés à l'étranger (mais dont

seule une partie relève du statut officiel de « réfugié »). En 1981, les Nations unies en dénombrèrent toujours 200 000, soit 5 % environ de la population totale du pays. Sans danger réel pour le régime burundais, ces populations maintenaient cependant un foyer régional potentiel de tension. En avril 1987, les autorités tanzaniennes « excédées par les afflux réguliers de clandestins » opérèrent de vastes rafles et rapatriements vers le Burundi (plus de 25 000 personnes).

Le Zaïre, de son côté, estimait que la région de Kigoma en Tanzanie hébergeait des groupes organisés d'opposants et déplorait de ne pas bénéficier de la même compréhension que le gouvernement burundais dont les opposants étaient éloignés du lac Tanganyika. D'après des sources officielles du début des années 1980, les combattants du Parti révolutionnaire populaire et du Mouvement de libération du Congo dépassaient les 3 000 et auraient été responsables d'attaques sur le territoire zaïrois, telles celles de Kalemie (ex-Albertville) et Moba en 1985. En fait, c'est toute la zone montagneuse de Fizi-Kabambare-Kalemie que les autorités zaïroises n'arrivaient pas à contrôler.

Mais beaucoup plus largement et en s'appuyant sur ces populations aux nationalités controversées, toute la zone frontière sert de point de passage pour divers trafics d'objets courants ou de valeur en provenance de Tanzanie ou du Zaïre. Enfin, particulièrement dans le Moso et les zones est du pays jusqu'au Bugesera, se maintiennent d'importants mouvements frontaliers de population entre Burundais de « l'intérieur » et de « l'extérieur ».

Au nord, la situation avec le Rwanda n'est pas moins complexe, puisque ce pays a été (si l'on exclut l'Algérie pendant la guerre d'Indépendance) le premier pays africain à produire des réfugiés (environ 150 à 200 000 départs vers l'Ouganda, le Burundi et le Zaïre entre 1959 et 1966). Le Burundi a accueilli d'importants contingents de Tutsi rwandais (30 000 à 50 000 selon les sources, en 1959, 1962, 1966) et, à l'inverse, le Sud du Rwanda héberge de nombreux réfugiés burundi hutu. Hormis les capitales, ces diverses installations dans l'Imbo, les provinces de Kayanza, Ngozi, Kirundo et Cankuzo, pour le Burundi et, pour le Rwanda, la région de l'Akanyaru et le Bugesera étaient considérées jusqu'à la fin des années 1980 comme consolidées. Lors des affrontements ethniques d'août 1988 dans le Nord-Est du Burundi, le Rwanda tout comme le Burundi ont déployé une éner-

gie particulière pour résorber au plus vite les camps où quelque 60 000 réfugiés barundi avaient trouvé refuge dans le Sud du Rwanda et les autorités prirent grand soin de les isoler par rapport aux réfugiés anciens.

Les problèmes de réfugiés ont été cependant plus vifs et, à certaines périodes, dramatiques entre le Rwanda et l'Ouganda. Sans qu'il soit possible d'être très précis, les « Rwandais » installés en Ouganda sont couramment estimés au début des années 1980 à quelque 500 000 (Guichaoua, 1992). Il ne s'agit pas, pour la grande majorité d'entre eux, de réfugiés puisque bien avant la Révolution de 1959 plusieurs centaines de milliers de Rwandais étaient déjà installés (dans le cadre des mouvements d'expansion « naturels » d'avant la colonisation ou ensuite comme « réfugiés économiques ») dans les provinces du sud de l'Ouganda britannique, mais inévitablement tous les flux frontaliers sont depuis lors aussi marqués par cette nouvelle dimension politico-ethnique.

En octobre 1982, 40 000 d'entre eux furent chassés d'Ouganda. Pendant plusieurs années, le Rwanda a exigé le retour de ces « Ougandais d'expression rwandaise ». Finalement, une grande majorité d'entre eux ont pu regagner l'Ouganda en novembre 1985, après l'arrivée au pouvoir de Yoweri Museveni. Pour les responsables rwandais, l'enjeu était lourd de conséquences. Il était bien entendu possible, malgré la « saturation démographique » du pays, d'absorber quarante mille personnes mais le risque à terme était de se voir éventuellement renvoyer l'ensemble du contingent « rwandais » installé en Ouganda. En effet, alors que 350 000 Rwandais, migrants économiques ou politiques de la période coloniale, étaient dénombrés à la veille de l'Indépendance (Chrétien, 1980), C. Watson (1991) évaluait ce groupe à 650 000 au début des années 1990, soit avec les Ougandais d'expression rwandaise *plus d'un million de Banyarwanda anciens et récents*. La plupart (hutu d'origine), étaient installés dans le Bufumbira, même si la pression foncière avait incité plusieurs milliers d'entre eux à émigrer vers la capitale. Total auquel il faut ajouter les effectifs de réfugiés décomptés par le HCR.

De plus, des risques sérieux de tension étaient toujours à craindre avec le Zaïre où étaient installés dans les provinces limitrophes, depuis plusieurs générations, des centaines de milliers d'ex-Rwandais. Les chiffres dans ce domaine varient énormément en fonction de la manière

dont on apprécie l'intégration des intéressés. Selon les sources, la fourchette fluctuait au cours des années 1980, de 800 000 à 1,4 million¹. Au début des années 90, les diverses catégories de population rwandophone établies de manière plus ou moins stables et définitives au Zaïre (migrations officielles belges, main-d'œuvre rwandaise importée par les autorités coloniales, réfugiés rwandais « intégrés », résidents rwandais reconnus ou « infiltrés ») pouvaient être estimées à deux millions de personnes².

Au nord du lac Kivu, dans les zones de Masisi, Rutshuru et Kalehe, la proportion de Zaïrois d'origine rwandaise parmi la population totale était en 1987, d'après les recensements administratifs, respectivement de l'ordre de 70 %, 25 % et 12 %. Mais à côté de ces apports largement stabilisés se développaient des mouvements frontaliers intenses en particulier dans les régions du nord où de nombreux Rwandais aisés achetaient des terres au Zaïre tout en restant installés au Rwanda. Pour autant, le problème des fortes densités se posait aussi dans certaines zones du Kivu : ainsi la région du Kivu montagneux (Bukavu, Kalehe, Kabare, Goma, Beni, Labero et Masisi) regroupait en 1985 plus de trois millions d'habitants avec une densité de l'ordre de 85 habitants/km² et des pointes de 160 et 100 pour les sous-régions de Kabare et Masisi.

Les menaces envers les non-natifs dont était porteuse la loi zaïroise sur la nationalité du 29 juin 1981 (qui déniait les dispositions établies par l'ordonnance-loi du 26 mars 1971 accordant la nationalité zaïroise aux populations originaires du Ruanda-Urundi établies au Congo au 30 juin 1960) se prolongèrent dans les divers projets de nouvelle Constitution en 1983, mais restaient lettre morte jusqu'au début de l'année 1987, du fait de l'embellie passagère dans les rapports entre le Burundi, le Rwanda et le Zaïre liée à la mise au point de l'accord sur la libre circulation des biens et des personnes au sein de la CEPGL

¹ Ces décomptes incluaient sans les distinguer la totalité des réfugiés puisque la fermeture des camps du HCR en 1967 aboutissait à l'intégration *de facto* des réfugiés tutsi (presque tous détenteurs par ailleurs de cartes d'identité zaïroises).

² Ainsi, les populations banyamulenge d'Uvira furent évaluées en 1991, selon les protagonistes, entre 400 000 et « 60 familles recensées à l'indépendance », pour un effectif vraisemblable de 35 à 40 000 (Kabamba, 1997 : 11).

(Communauté économique des pays des Grands Lacs) signé en décembre 1985. Toutefois, au 1^{er} mars 1987, entrait en vigueur une nouvelle législation régissant l'accès aux emplois du secteur structuré. Similaire aux procédures dites « de priorité nationale » mises en place à la même époque par le Burundi et le Rwanda, elle prévoyait en particulier que les entreprises devaient transmettre au département du Travail les coordonnées de tous leurs postes à pourvoir, afin qu'ils le soient à partir d'un « Fichier national des demandeurs d'emplois » zairois. De leur côté, les autorités provinciales du Kivu créaient des difficultés administratives aux ressortissants rwandais « zaïrianisés » et formulaient le projet de vérifier les durées de résidence de tous les ressortissants de la province, afin d'expulser les « expatriés clandestins » les plus récents. C'est dans ce contexte que le gouvernement zairois décidait d'entreprendre une « opération d'identification nationale » afin de déterminer l'origine des ascendants et donc l'ancienneté et les conditions de l'acquisition de la nationalité zairoise. Cette opération d'« identification nationale », qui connaissait des vellétés d'application à Kinshasa à la mi-1987, devait débiter dès la fin 1987 dans la province du Kivu. Finalement reportée *sine die*³, elle marquait un durcissement durable des autorités zairoises. Parallèlement, les autorités rwandaises s'étaient engagées dans des mesures d'assainissement du secteur « non structuré » à Kigali qui visaient essentiellement les quelques milliers d'éléments zairois reconduits à la frontière.

Ainsi, à la fin des années 1980, les possibilités d'expansion naturelle des Burundais et des Rwandais apparaissaient extrêmement limitées, y compris vers la Tanzanie. Des négociations officielles avaient eu lieu, par exemple en 1978, entre les gouvernements rwandais et tanzanien, dans le cadre d'une vaste politique de dynamisation de toute la région du West Lake, que les Tanzaniens voulaient voir sortir de sa léthargie économique. Il avait été envisagé alors de soulager, pour de longues années, la pression démographique au Rwanda en exportant 100 000 personnes par an, pendant 10 ans, en échange d'une mise en valeur conjointe de la région. Le projet avait finalement avorté, le

³ Elle a cependant connu divers prolongements en 1991 pour empêcher la participation de non-nationaux à la « Conférence nationale » chargée de statuer sur l'avenir politique du Zaïre.

Rwanda jugeant les coûts et dédommagements divers exigés, excessifs. Les flux « naturels » d'expansion se poursuivaient cependant avec une certaine bonne volonté de la part de la Tanzanie qui, en 1981, avait naturalisé 25 000 Rwandais d'origine.

En fait, à cette époque, l'expansionnisme démographique rwandais, explicite ou par grignotage, était devenu l'élément dynamique central de la mobilité démographique régionale. Le Rwanda était d'ailleurs le seul pays dont le Parlement ait ratifié la convention de la CEPGL de 1985. Mais il suscitait aussi des tensions et réserves croissantes :

- au Kivu, tout d'abord, avec l'émergence proclamée d'un « sentiment national » parmi les élites affairistes urbaines et, dans les campagnes, une compétition foncière exacerbée ;
- en Ouganda ensuite, avec des pressions xénophobes envers la communauté rwandophone dans le Buganda, conjuguées à une volonté affirmée de « dérwandiser » l'appareil d'État et en particulier la NRA (National Resistance Army) ;
- dans les régions excentrées et sous-administrées des marges tanzaniennes, du fait de la volonté des autorités de Dar-es-Salaam.

■ La question des réfugiés au début des années 1990

Le rétablissement d'un pouvoir stable en Ouganda, le relâchement de la tutelle étatique centrale au Zaïre, la chute de J.-B. Bagaza et le processus d'ouverture démocratique accélérée après la rupture politique de la fin 1988 au Burundi et l'affirmation de mouvements revendicatifs d'importance au Rwanda, à la même époque, modifièrent radicalement le climat politique régional. Entre 1986 et 1990, quelque 600 000 réfugiés ougandais réintègrent leur pays. Pratiquement tous les Zaïrois réfugiés dans les pays limitrophes peuvent rentrer dans leurs provinces d'origine. Les 60 000 nouveaux réfugiés burundais de 1988 sont rapatriés un an après. En fait, seul le problème des réfugiés burundais et rwandais *anciens* restait encore en débat. Et paradoxalement, ce furent les réfugiés rwandais en Ouganda qui s'imposèrent brutalement sur le devant de la scène, alors que des négociations

s'achevaient en août 1990 sous l'égide des organisations internationales. Elles devaient déboucher, à partir de septembre 1990, sur le retour de *tous* les réfugiés rwandais volontaires résidant en Ouganda et ayant été officiellement recensés comme ayants droit par le HCR.

Le retour des réfugiés rwandais

L'attaque du Rwanda le 1^{er} octobre 1990 par les unités de l'APR (Armée patriotique rwandaise) s'émancipant de la NRA marque vraisemblablement un tournant majeur de l'histoire de l'ensemble de la région et de nombreux analystes n'hésitent pas à y voir la première étape d'un plan concerté entre les ambassades anglo-saxonnes et leurs alliés visant à modifier de proche en proche les équilibres politiques de toute l'Afrique des Grands Lacs.

Toutefois, si des enchaînements sont indéniables et si la vision d'une sous-région profondément redessinée animait différents leaders ou mouvements politiques d'opposition dans chacun des pays, il serait anachronique de prendre appui *a posteriori* sur des reconstructions dont les traits essentiels n'étaient même pas intégrés(ables) à l'époque dans les stratégies des acteurs. Ainsi, une fois la surprise (réelle) de l'attaque de Kagitumba passée et ses aléas décantés, le positionnement des forces militaires, politiques et idéologiques en présence s'est effectué avec une rapidité et une efficacité remarquables. En quelques jours, les chances de vaincre des promoteurs de cette action militaire ne sont plus au centre du débat, qui se polarise sur l'impact politique *interne* et la dimension régionale de l'événement.

Les conjurés tutsi de la NRA avaient certes bénéficié de ralliements récents et spectaculaires de personnalités hutu (comme Pasteur Bizimungu) qui élargissaient la base sociale du Front patriotique au-delà des noyaux réfugiés et rendaient crédible un projet politique national. Mais la dimension militaire qui impliquait, pour le moins, des appuis et complicités ougandaises au plus haut niveau autorisait le régime de Kigali à mobiliser la « nation rwandaise » contre une agression « étrangère » caractérisée, à solliciter ses propres appuis militaires extérieurs (belges, zairois puis français) et lui permettait de bénéficier du soutien automatique des instances internationales (OUA en premier lieu).

Plus fondamentalement, aussi bien dans les milieux politiques rwandais qu'à l'échelon régional, la question du droit au retour des réfugiés politiques était considérée comme un des aspects relativement mineur de l'enjeu global des populations banyarwanda installées à l'extérieur du territoire. En Ouganda en particulier, un grand nombre de réfugiés s'était intégré dans la communauté banyarwanda de souche et avaient pris la nationalité ougandaise, souvent en modifiant leur nom. Relativement stable depuis les années 1960 (aux environs de 70 000), l'effectif des réfugiés recensés avait été revu à la hausse après l'arrivée au pouvoir de Y. Museveni, avec le retour des « réfugiés refoulés » de 1982-83, pour atteindre un maximum en 1990 : les données du HCR recueillies sur place à l'époque citent le chiffre de 90 000 en 1986, de 118 000 en 1989 (World Refugees Survey) puis 150 000 courant 1990, alors que des opportunités de retour liées à des allocations de terres se précisent. À la fin 1990, les derniers dénombrements effectués par le HCR redescendaient à 82 200 *réfugiés ayants droit*.

Par ailleurs, si les événements de 1982 avaient pris de court le gouvernement rwandais lors de la fermeture des frontières à ses propres ressortissants brutalement chassés d'Ouganda, un cadre politique avait progressivement été mis en place pour traiter cette question. En février 1988, le discours du président Habyarimana à Semuto, en Ouganda, était suivi de la création d'un Comité ministériel conjoint rwando-ougandais sur le problème des réfugiés rwandais, qui débouchait le 9 février 1989 sur la création de la « Commission Spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais » (on notera le maintien du terme d'émigrés que les réfugiés récusent).

Après le dépôt de son premier rapport en mai 1990, la Commission spéciale propose la mise en œuvre de diverses dispositions pratiques, lors de sa troisième réunion tenue en juillet (République rwandaise/République d'Ouganda, 1989-90)⁴. Organisé à partir de consultations du HCR, un recensement relativement précis des « ayants droit au statut de réfugié » est achevé en septembre et un Comité d'experts devait déterminer, après l'achèvement de la consultation de l'en-

⁴ La dernière réunion s'est tenue les 27-30 juillet 1990 à Kigali avec les représentants du HCR et de l'OUA. Un calendrier d'activité et un programme de travail furent alors établis et mis en œuvre dès cette date.

semble des intéressés en novembre, ceux désirant bénéficier au plus tôt du droit au retour (un peu plus de 40 000 étaient concernés). De même, une délégation de candidats s'apprêtait à venir s'enquérir sur place des conditions d'accueil et de sécurité prévalant au Rwanda...

Si on ajoute à cela le fait que le gouvernement rwandais est alors soumis à des tensions sociales et économiques extrêmement fortes (imposition d'un programme d'ajustement structurel draconien) et que se structure à l'intérieur une opposition politique transcendant les clivages ethniques et traduisant l'aspiration au changement d'une large partie de la population urbaine comme rurale, on peut souligner le caractère opportuniste du choix de la date de cette équipée militaire aux objectifs politiques confus.

Préambules d'une guerre civile

Déconnectés des mouvements sociaux qui renouvelaient la scène politique rwandaise intérieure, craignant de voir leur échapper une large part de leur base naturelle de recrutement prise en charge par les programmes de réinsertion du HCR, inquiets des arrangements en cours de négociation entre les deux présidents ougandais et rwandais, les activistes rwandais issus de l'armée ougandaise jouèrent leur va-tout.

En fait, le choix des dirigeants tutsi du FPR installés en Ouganda en faveur de l'issue militaire et leur volonté de bloquer les processus d'ouvertures politiques internes et externes alors en cours tiennent bien entendu à leur filiation avec la NRA et au leadership *de facto* qu'ils exercent sur le mouvement des réfugiés tutsi grâce au monopole de la maîtrise des armes. Mais ce choix se comprend surtout par l'insatisfaction engendrée par les perspectives de réinsertion aléatoires qui s'offrent à cette même composante militaire. Les principaux leaders du mouvement rebelle semblent avoir été assurés d'accéder à divers postes politiques d'importance. Mais tout laissait penser que les administrations nationales rwandaises dont les recrutements étaient bloqués par le PAS fraîchement signé seraient peu réceptives aux exigences de groupes de réfugiés diplômés bénéficiant souvent de positions enviables au sein de l'administration ougandaise ou encore des représentations locales d'organismes internationaux. De même, il apparaissait certain que les personnels en place à Kigali s'opposeraient à une mainmise clientéliste sur les ministères ou établis-

sements publics concédés à des personnalités du FPR. Le problème se présentait de manière encore plus délicate pour les nombreux militaires de l'APR, alors même que les Forces armées rwandaises se voyaient elles aussi menacées d'ajustement.

A contrario, on comprend mieux pourquoi les éléments les plus favorables à une réintégration pacifique des réfugiés se retrouvaient parmi les élites commerçantes tutsi de l'intérieur et de l'extérieur (vis-à-vis desquelles le président Habyarimana semble s'être fortement engagé au risque de mécontenter sa propre base politique). On rappellera, par exemple, que lors des négociations sur l'application des accords CEPGL de 1985, la question du retour des réfugiés « économiquement indépendants », c'est-à-dire fortunés, avait toujours été considérée comme ne posant aucun problème. Dans cette optique, une symbiose entre la bourgeoisie d'affaire hutu et tutsi de Kigali et les filières du grand commerce transfrontalier, largement contrôlées par la diaspora tutsi, ouvraient des opportunités particulièrement prometteuses pour l'ensemble de la région. Comparée à leur propre perspective, cette position privilégiée pouvait apparaître comme insupportable aux membres de la composante militaire du FPR. Déjà en 1986, du fait de leur origine étrangère au sein de la NRA, ils n'avaient pu, aux lendemains de la victoire de Museveni, monnayer leurs faits d'armes dans la sphère économique comme leurs camarades ougandais, Baganda et Banyankole, et continuaient par nécessité à incarner l'image de révolutionnaires austères et intègres dans un pays où l'enrichissement parallèle dans le secteur privé était banalisé.

L'attitude de la diaspora des réfugiés tutsi vis-à-vis de l'action du FPR « ougandais » est, à cette époque aussi, fort ambiguë. Étroitement déterminée par les enjeux ougando-rwandais, la solution armée du FPR a été comprise comme une manifestation légitime d'exaspération sans pour autant déclencher d'adhésion massive, comme en témoigne la diversité des propos et écrits de ses porte-parole à l'époque⁵.

⁵ L'existence à cette époque d'une solidarité *stratégique* des diverses communautés expatriées tutsi reste à démontrer (Karabayinga, Kagabo, 1995 : 90). Ce n'est qu'au cours de l'année 1993 que les leaders de la communauté burundaise commenceront à admettre le caractère incontournable du leadership des « Ougandais » et lieront vraiment leur destin à celui du FPR. Les divisions entre « Ougandais » et « Burundais » se manifesteront ensuite dès la prise du pouvoir en juillet 1994 et se traduisirent par une large marginalisation des seconds.

Le programme en huit points diffusé en octobre 1990 ne pouvait susciter d'oppositions ou de démarcations :

- consolidation de l'unité nationale ;
- instauration de procédures et d'institutions démocratiques ;
- édification d'une économie nationale dynamique ;
- lutte contre la corruption, la mauvaise gestion des biens publics et les abus de pouvoir ;
- droit inconditionnel des réfugiés à rentrer dans leur pays ;
- politique sociale renforcée dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'habitat, des transports, etc.
- droit à la sécurité et organisation du peuple pour y participer ;
- coopération économique régionale accrue.

Ces thèmes, déjà largement débattus à l'intérieur du Rwanda, ne faisaient guère preuve d'originalité et ne permettaient pas de situer clairement le FPR dans les enjeux politiques rwandais (sauf le point relatif au rééquilibrage ethnique de l'armée). C'est donc essentiellement sur la base de la composition sociale des troupes du FPR et la stratégie de lutte armée préconisée, que ses positions pouvaient être appréciées (Guichaoua, 1992). Pour autant, bien que très isolé après son offensive infructueuse et coûteuse en vies, le FPR peut compter sur un encadrement aguerri dans la guérilla et familier des choses militaires ; il bénéficie en Ouganda d'une base arrière sûre et d'approvisionnements adéquats. Inscrivant par nécessité ses objectifs dans le moyen ou le long terme, la possibilité dont il dispose de peser sur les enjeux nationaux (rwandais et ougandais) et régionaux lui laisse une marge de manœuvre suffisante lui permettant de jouer alternativement du politique et du militaire en fonction de l'évolution du rapport de force au sein du camp adverse.

Toutefois, la nécessité d'un renforcement s'impose à lui. Le jeu rwandais lui étant partiellement fermé, le FPR va engager un important travail de mobilisation politique dans les communautés rwandaises expatriées de l'ensemble de la région. En Tanzanie et au Zaïre, les thèses du FPR ne semblent guère avoir mobilisé les réfugiés dans un premier temps (le souhait de ne pas compromettre les cohabitations locales déjà délicates a joué un grand rôle). Ce relatif désengagement évoluera cependant assez vite avec l'avènement au Zaïre du multipartisme et les pressions des nouveaux partis pour exclure les ressor-

tissants rwandophones du débat politique national. Le clivage hutu-tutsi, jusque là sans portée politique, sera lui-même instrumentalisé dans les jeux d'alliance extrêmement complexes que connaîtra l'ensemble du Kivu. La situation est sensiblement différente au Burundi où, dans la capitale, les résidents d'origine rwandaise, estimant pour la plupart avoir tout à craindre de la politique d'ouverture démocratique des gouvernements d'Adrien Sibomana, s'impliquent fortement dans les débats politiques internes et cherchent ouvertement des appuis au sein de l'armée. Mais ce n'est qu'à partir de 1993 que l'enrôlement des jeunes réfugiés tutsi dans le FPR prendra vraiment de l'importance.

Le bilan de cette stratégie militaire des réfugiés tutsi rwandais, pour imposer le droit au retour, peut donc être résumé ainsi :

1) Après une phase de raidissement du régime Habyarimana (arbitraire politique vis-à-vis de tous les opposants présumés, exactions et massacres anti-tutsi), le Rwanda amorce au cours de l'année 1991 diverses ouvertures : banalisation de la délivrance des passeports, abolition du système des quotas ethniques scolaires et professionnels en novembre 1990, appel à la concertation de tous les partis sur les revendications politiques du FPR, mise en place progressive d'un nouveau contexte juridique avec la loi d'amnistie de décembre 1991 et libérations massives de février 1992, relance de la politique de réinstallation de réfugiés (identification de sites et annonce de la mise sur pied d'un organisme officiel chargé du retour des réfugiés).

Sur la base de ces divers engagements, le président Habyarimana estime avoir fait tout ce qui est de son ressort ; il considère l'« ennemi défait », la question ethnique dépassée et celle des « vrais réfugiés » réglée, puisque chacun d'entre eux pourra bénéficier à l'avenir d'une des trois solutions envisagées par la déclaration de Dar-es-Salaam sur les « solutions durables au problème des réfugiés rwandais ». Celle-ci, adoptée à la suite du sommet du 19 février 1991, réunissant les chefs d'État du Burundi, du Rwanda, de l'Ouganda, de la Tanzanie, le Premier ministre zaïrois, le secrétaire général de l'OUA et le directeur des Relations extérieures du HCR, portait sur les points suivants :

– la « solution idéale », c'est-à-dire le droit au retour, qui s'appliquera désormais à tous les réfugiés recensés qui le souhaiteront en fonction de la capacité d'accueil et des moyens qui pourront être dégagés grâce

à la « communauté internationale » (c'est-à-dire concrètement au rythme des financements extérieurs) ;

- l'intégration par naturalisation dans le pays d'accueil ou
- l'établissement dans les pays d'accueil qui voudront l'accepter avec maintien des liens avec « le pays d'origine ». Dans le cas contraire, l'installation dans un pays tiers s'imposerait.

La limite de ce retour à la paix négocié par les pays de la région est que le climat politique intérieur dégradé ne permet guère aux autorités en place, disqualifiées par leur partialité ou leurs exactions, une mise en œuvre dans un climat de confiance de ces dispositions et que le FPR se situe désormais dans une attitude d'opposition radicale au régime Habyarimana.

2) La crise rwandaise pèse désormais sur l'ensemble des relations entre les pays riverains des Grands Lacs et le dossier des réfugiés, soumis en permanence aux manœuvres des éléments les plus extrémistes de chaque équipe au pouvoir, influence tous les autres. Des solidarités étroites ont été réactivées entre les composantes ethniques au Burundi et au Rwanda. Chacune disposant d'éléments intéressés à une déstabilisation politique du pays voisin.

En 1991, des citoyens rwandais seront impliqués dans les troubles larvés que connaissent les provinces du nord du Burundi (Muyinga, Cibitoke) et les responsables du Palipehutu (Parti de la libération du peuple hutu) bénéficient de soutiens ouverts à Kigali « pour reprendre le pays que les Tutsi ont arraché [aux Hutu] depuis plus de 400 ans » (*Kangura*, n° 30, janvier 1992, p. 9). À l'opposé, à Bujumbura, on assiste à une recrudescence de l'activisme politique parmi les réfugiés rwandais qui soutiennent les éléments tutsi les plus radicaux de l'armée et de la Fonction publique.

L'intervention politique des réfugiés est alors explosive des deux côtés de la Kanyaru car il ne s'agit plus, dans les deux cas, d'assurer le droit au retour des réfugiés mais de renverser parallèlement par des voies militaires les pouvoirs en place. Plus grave encore, la situation de l'ensemble des populations migrantes de la région est désormais délibérément mise en jeu – impôts, enrôlements, chantages, provocations – par des minorités d'activistes à l'intérieur et à l'extérieur des frontières, dans un climat régional où les questions d'identité et

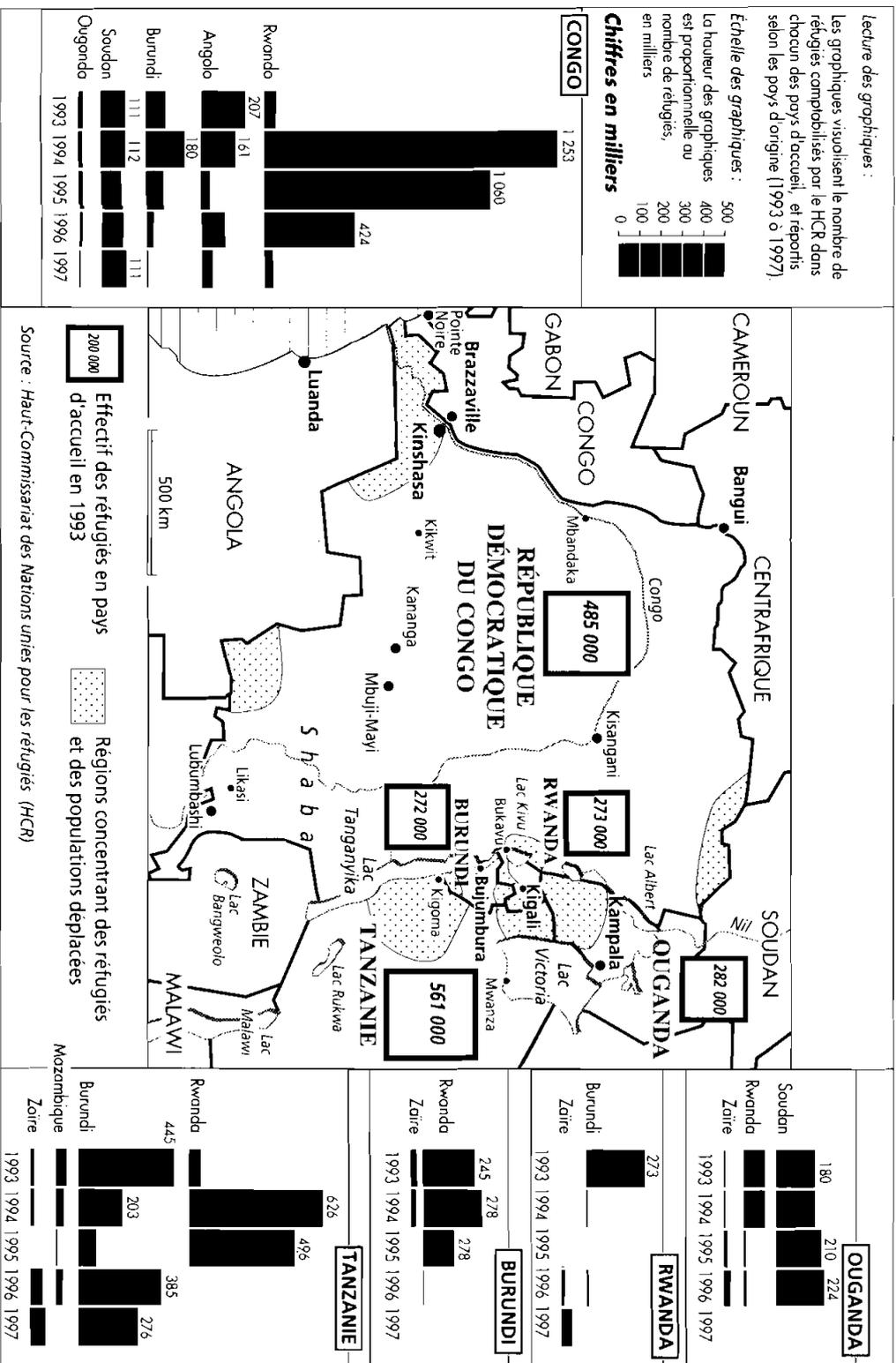


Figure 2 Les réfugiés d'Afrique centrale

d'appartenance nationales sont traditionnellement propices aux exploitations artisanales.

Les motivations et objectifs des uns et des autres ne peuvent, bien entendu, être amalgamés, mais aucun acteur politique ne peut ignorer dans ce contexte régional les incidences potentielles du recours à ces formes de mobilisation politiques à hauts risques auxquelles les gouvernements ou certaines composantes politiques recourent pour leur propre compte lorsque des problèmes internes insolubles poussent à la globalisation ou à la fuite en avant.

Chaque fois, on peut identifier de manière certaine deux types de « perdants ». Les premiers sont les populations banyarwanda expatriées dont la légitimité de l'installation est, depuis les Indépendances, épisodiquement contestée au Zaïre, en Ouganda, voire en Tanzanie. De ce point de vue, de manière structurelle, la position du gouvernement rwandais (quel qu'il soit) est délicate car il ne peut être en mauvais termes, en même temps, avec ses trois grands voisins, ni mécontenter durablement l'un ou l'autre, ceux-ci disposant avec les populations banyarwanda qu'ils hébergent d'un moyen de pression redoutable : « mais au-delà de ce problème [des réfugiés], force est de constater que la menace qui pèse sur les Rwandophones en général dans les pays voisins fait craindre dans l'avenir des expulsions massives susceptibles de compromettre dangereusement l'avenir du pays » (Commission spéciale, note du 10 sept. 1991). Les seconds sont les militants des divers mouvements démocratiques exposés systématiquement et préventivement à la panoplie habituelle des mesures répressives de la part d'appareils militaires peu regardants sur les moyens, lorsqu'il s'agit de défendre des positions de pouvoir monopolisées par quelques groupes.

■ 1993-1997 : « The Scramble »

À partir de 1993, l'exacerbation des tensions nationales et leur articulation régionale entraînent toute l'Afrique des Grands Lacs dans un véritable tourbillon de violence (figure 2). Le coût humain se chiffre en millions de victimes qu'il serait d'ailleurs vain de vouloir dénombrer, sans oublier les traumatismes des rescapés et les séquelles

durables dans les comportements collectifs et individuels. On assiste dans le même mouvement à une restructuration de la carte politique de cette partie de l'Afrique sans pour autant que soit réglée d'une manière satisfaisante ou durable la question des populations dont l'appartenance nationale ou la légitimité de l'implantation étaient contestées. Quatre crises d'inégale importance peuvent être retenues.

La première se déclenche au Nord-Kivu où, après le 20 mars 1993, selon les rapports d'ONG comme Oxfam et Caritas Belgique, environ 7 000 personnes sont tuées dans les zones de Walikale, Masisi et Rutshuru. Ces mêmes rapports évaluent à 250 000 le nombre de déplacés éparpillés dans les montagnes et villages abandonnés. Les massacres sont perpétrés par des groupes extrémistes hunde et nyanga bénéficiant souvent de l'appui des gendarmes et visant les populations rwandophones, Hutu et Tutsi confondus, dont l'appartenance nationale avait été âprement débattue lors de la préparation de la Conférence nationale souveraine de la fin 1991, avant que d'être tranchée négativement par la Commission de vérification des pouvoirs à Kinshasa. Vers la mi-juin et au début juillet 1993, surtout dans la zone de Rutshuru, les Banyarwanda organisent des milices d'autodéfense et ripostent en brûlant les maisons et tuant des paysans hunde⁶. Les massacres au Nord-Kivu relèvent explicitement d'un plan minutieusement exécuté. Ils s'inscrivent dans une stratégie des formations politiques liées à la Présidence, visant à attiser les tensions afin de justifier l'intervention de l'armée dans une région irrédentiste et de reprendre l'initiative en période de campagne présidentielle. Pour les autorités régionales de Goma, il importe de renforcer leur assise et de souder la coalition nande, hunde et nyanga dont le poids démographique n'est pas supérieur à celui des populations rwandophones. Enfin à l'échelon local, le maintien en fonction des chefs coutumiers et de leurs prérogatives est l'enjeu central. Au cours des mois suivants, les acteurs de la société civile se consacrèrent au rétablissement de la paix et réussirent à convaincre la plupart des déplacés de se réinstaller. Le climat

⁶ Schématiquement, selon un rapport de l'Église catholique, la région du Nord-Kivu compterait alors plus de trois millions d'habitants divisés en 40 % de Nande, 40 % de Hutu, 10 % de Tutsi, 4 % de Nyanga, 3 % de Hunde, 3 % d'autres. Cf. Rapport de Monseigneur Ngabu, « Situation qui prévaut dans le diocèse autour des massacres dans les zones de Walikale et Masisi », 11 mai 1993.

n'en reste pas moins extrêmement tendu et les logiques d'autodéfense au sein des diverses communautés se confortent (Tegera, 1995).

La seconde crise survient au Burundi qui connaît en juin 1993 un changement politique majeur, suite à l'organisation des premières élections démocratiques. On assista dès la victoire du président Melchior Ndadaye au retour progressif des réfugiés de 1972, qui attendaient des nouvelles autorités un règlement durable de leur situation. L'assassinat du nouveau Président le 21 octobre de la même année et ses diverses suites jusqu'à la fin du « putsch rampant », le 25 juillet 1996, qui voit la réinstallation au pouvoir de son prédécesseur, le major Pierre Buyoya, allaient conduire à de nombreux massacres et, en diverses vagues, plus de 600 000 Burundais vont trouver refuge à l'étranger. Dans un premier temps, selon les régions et les initiateurs des massacres, les réfugiés pouvaient être hutu ou tutsi. Depuis l'épuration ethnique de la capitale en mars-juin 1995, puis le retour au pouvoir effectif de l'armée, la quasi totalité d'entre eux est hutu. Ceux installés au Rwanda devront ensuite trouver une nouvelle terre d'asile en Tanzanie ou au Zaïre lors de la prise du pouvoir par le FPR en 1994. Parallèlement, on dénombre des centaines de milliers de déplacés et dispersés à l'intérieur du pays. Dans une première période, il s'agit de paysans tutsi se réfugiant dans les centres urbains sous la protection de l'armée, puis, à partir de 1996, l'armée mettra en œuvre une stratégie radicale de regroupement des paysans hutu dans des camps contrôlés par l'armée, afin d'isoler la guérilla. Malgré la censure sur les effectifs et les conditions de vie imposées à ces populations, divers décomptes étrangers avancement des effectifs compris entre 500 et 800 000 personnes. Depuis 1993, les victimes de la guerre civile et de la « pacification » se comptent par dizaines de milliers.

La troisième crise, de loin la plus grave, est l'aboutissement de la guerre civile rwandaise. Après avoir généré près d'un million de déplacés du fait des attaques répétées du FPR dans les préfectures du Nord, qui furent rassemblés dans des camps autour de Kigali et connu d'importants massacres antitutsi organisés par les autorités dans plusieurs régions du pays, la guerre civile déboucha en avril 1994 sur le génocide des populations tutsi de l'intérieur, la victoire militaire du FPR et l'installation de plus de deux millions de réfugiés hutu dans les pays riverains, principalement au Kivu et en Tanzanie.

Le dénouement du conflit rwandais va ensuite enclencher des flux de populations intenses et complexes de deux types. Les plus importants concernent les réfugiés hutu : quelque 500 000 à 600 000, en Tanzanie, sont regroupés en camps, étroitement encadrés par les autorités de leurs communes d'origine et par celles du pays d'accueil ; entre 1.6 et deux millions s'installent au Kivu, la plupart hébergés dans d'immenses camps ; aussi bien en milieu rural qu'urbain, les populations locales sont submergées ; enfin, au Burundi, les camps en accueillent en 1994 jusqu'à 200 000 ; les autres vivent en symbiose avec les populations des communes « monoethniques » du nord. Une grande mobilité prévaut ensuite de pays à pays, en fonction de l'évolution des contextes politiques burundais et zaïrois.

Les autres flux, plus diffus et étalés dans le temps, concernent les mouvements de populations rwandophones, essentiellement tutsi, vers le Rwanda, provenant des divers pays de la région ainsi que l'installation d'Ougandais. Entamé dès juin 1994, au fur et à mesure de la conquête par le FPR, ce mouvement d'occupation des biens vacants connaîtra son apogée en juillet et août, lorsqu'il s'agira de loger les nouvelles élites militaires et administratives dans les centres urbains. Le FPR incitera ensuite toutes les populations rwandophones sympathisantes à venir s'installer dans le pays. Des chiffres variant de 600 000 à un million de *returnees* ont été avancés selon les ministères en 1995⁷. Les préfectures de l'est ont ainsi été proprement colonisées par de nouveaux arrivants et les autorités se sont attachées à renforcer sur l'ensemble du territoire et, en particulier dans les provinces quasi monoethniques du Nord-Ouest, des implantations de *returnees* tutsi pouvant servir de relais à l'administration dans des communes ouvertement hostiles.

La quatrième crise se noue dans un premier temps autour de la question des Banyamulenge, Tutsi rwandophones zaïrois, de la région d'Uvira au Sud-Kivu, installés pour certains depuis la fin du XVIII^e siècle. Dès 1995, l'ensemble du Kivu voit se reconstituer, à partir des camps de réfugiés et quasiment sous financement inter-

⁷ Le major Wilson Rutayisire, directeur de l'ORINFOR, avance quant à lui, dans une note interne en date du 23 octobre 1997, le chiffre de « one million and more 1959's Rwandese returnees » !

national (indirectement *via* l'aide humanitaire, mais aussi grâce aux trafics d'armes), l'appareil de guerre de l'ancien régime rwandais. Au milieu de l'année, les populations rwandophones tutsi du Sud-Kivu puis, au début 1996, celle du Nord-Kivu (Masisi) furent victimes d'attaques s'intégrant dans une stratégie de consolidation d'un « Hutuland » servant de base arrière à des opérations militaires en territoire rwandais. Las des tergiversations des organisations internationales incapables d'imposer un contrôle des camps et du double jeu des autorités zaïroises, faisant alterner les menaces d'expulsion des réfugiés et le soutien explicite aux militaires et miliciens hutu, les recrues banyamulenge du FPR, puis des unités de l'armée rwandaise, attaquèrent les camps de réfugiés du Sud-Kivu, en octobre 1996. Après avoir installé à la tête du mouvement d'anciens rebelles antimobutistes, ces forces, rejointes par des troupes burundaises et ougandaises, nettoyèrent en quelques semaines leurs frontières respectives, de Kalémié à Beni, des opposants et réfugiés hutu. L'offensive gagna ensuite l'ensemble du Zaïre jusqu'à la prise de Kinshasa par l'AFDL de Laurent-Désiré Kabila, le 17 mai 1997. Elle s'accompagna de l'anéantissement progressif de la plupart des rescapés rwandais qui n'avaient pas fait le choix du retour : combattants aux côtés des FAZ en déroute accompagnés de dizaines de milliers de civils (entre 220 et 240 000 sont « portés manquants » dans les décomptes du HCR).

Parallèlement, la Tanzanie estima ne pas devoir être en reste et vida brutalement, à la fin 1996, la totalité des camps de réfugiés rwandais hutu ; elle expulsa dans le même temps de nombreux réfugiés tutsi anciens, jugés eux aussi indésirables. De même, le nouveau pouvoir burundais en profita pour éliminer les bases de la guérilla installées le long de la frontière zaïroise et expulsa sans ménagement vers le Rwanda plus de 100 000 réfugiés installés dans le nord du pays. Après avoir amorcé un processus similaire de renvoi des réfugiés burundais et constatant les nombreux massacres dont ils étaient victimes une fois livrés aux militaires burundais aux frontières zaïroises ou tanzaniennes, la Tanzanie conserva cependant l'essentiel des réfugiés burundais installés chez elle et récupéra dans la province de Kigoma ceux qui échappèrent au ratissage de l'armée burundaise mené en territoire zaïrois (depuis août 1997, elle héberge quelque 230 000 réfugiés burundais).

■ Les enjeux actuels ⁸

La normalisation politique profonde et dramatique pour des millions d'individus, qui s'est établie depuis la mi-1997, met un terme à une demi-douzaine d'années de troubles et voit l'instauration de régimes militaires qui s'installent dans la longue durée, même si chacun apparaît confronté à des risques et contradictions majeurs.

La solidité apparente des actuels pouvoirs au Rwanda et au Burundi et la fragilité évidente du régime congolais font de la région des Grands Lacs une zone d'instabilité durable. En effet, au-delà des incertitudes qui pèsent sur la capacité des nouveaux pouvoirs à reconstruire des économies viables, à faire reconnaître leur légitimité à l'ensemble de leurs ressortissants et à établir des relations pacifiques entre les différents États de la région, la plupart des questions à l'origine des conflits récents ne connaissent pas d'issues satisfaisantes ou faisant l'accord des parties concernées. Les ordres sécuritaires en place réduisent la manifestation des tensions à un niveau supportable pour les observateurs extérieurs, sans que des solutions durables ou des visions du futur clairement énoncées n'apparaissent. Cette conclusion ne retiendra donc que quelques points forts mis en exergue par les événements récents et qui correspondent à des enjeux qu'il faudra bien à un moment ou un autre surmonter.

La question des réfugiés

Les différents drames consommés ont crûment démontré les faibles performances de l'intervention humanitaire internationale au regard, par exemple, des résolutions de la Conférence de Bujumbura de février 1995, organisée sous les auspices de l'OUA et du HCR, qui avait réaffirmé avec force le principe du droit au rapatriement volontaire et l'exigence pour les États d'organiser l'accueil des réfugiés de retour dans la dignité et la sécurité. Si les structures ont leur part de responsabilité (en particulier le HCR lors de la gestion de la crise zairoise au regard des engagements ci-dessus), nous retiendrons surtout qu'elles

⁸ Précisons que ce texte a été rédigé au printemps 1998.

ont été soumises à des calculs politiques d'un cynisme rare. Les millions de réfugiés, déplacés, regroupés, dispersés de la région ont inauguré de nouvelles règles du jeu international et régional, qui les privent de tout droit à protection, aussi bien du simple point de vue de la survie que de la sécurité. L'impuissance passée ou présente des instances compétentes de la communauté internationale à faire la lumière, à qualifier et à juger de manière appropriée l'ensemble des crimes commis au cours de la décennie, laisse penser que le cycle de l'impunité qui nourrit les violences depuis les Indépendances ne sera pas brisé. De même, l'attitude complaisante des appareils judiciaires nationaux, à l'égard des crimes imputables aux nouvelles forces au pouvoir, conforte ces doutes.

À bien des égards, les renoncements majeurs dans le domaine du droit et de la pratique humanitaires peuvent être considérés désormais comme faisant jurisprudence et rendent quelque peu dérisoires les nécessaires évolutions des conventions internationales sur le statut des réfugiés, sans parler des débats sur le respect des multiples accords signés par les divers États et forces politiques de la région, censés définir des « solutions durables à la question des réfugiés ». À l'intérieur des pays (conditions de réinstallation, récupération des biens) comme à l'extérieur (délivrance de documents d'identité par les ambassades, par exemple), un arbitraire total prévaut. Il laisse se multiplier les cas de contentieux majeurs qui deviendront insolubles.

La reconstitution de foyers de guérilla dans les semaines qui suivirent l'installation du nouveau régime congolais (dans le Kivu montagneux face au Rwanda ou dans la région de Kigoma face au Burundi et au Congo-Kinshasa), tout comme l'opposition armée au Burundi, ne mettent certes pas en danger les pouvoirs en place, mais elles entretiennent des climats de tensions internes et externes. L'insécurité dans les préfectures de Gisenyi, de Ruhengeri, de Kibuye et de Gitarama, au Rwanda, s'en nourrit, alors que la répression brutale de l'APR envers les populations civiles suscite des vocations nombreuses de nouveaux « résistants » à l'intérieur.

Les politiques de reconstruction nationale

Nous nous limiterons ici, pour le Burundi et le Rwanda, à quelques remarques relatives à l'avenir d'agricultures désormais totalement désarticulées et qui devront nécessairement être restructurées. La

première tient au fait que l'outil agricole, qui faisait de cette région une exception africaine et autorisait ces densités asiatiques, est partiellement brisé. Il est brisé au niveau des producteurs – tués, déplacés, sinistrés par millions –, à celui de la connaissance intime des terroirs et de la maîtrise des savoir-faire et des variétés locales qui permettaient les rendements élevés.

Au Burundi, la stratégie qui a été retenue par les autorités putschistes de juillet 1996 pour éradiquer la rébellion est celle de la terre brûlée, assez similaire à la « pacification » de l'Algérie en 1958, avec les camps de regroupement pour affronter l'insurrection du FLN. Elle produit des effets militaires assurés à un prix extrêmement élevé et compromet durablement la volonté même de reprendre le travail agricole. Le paradoxe de l'actuel gouvernement est que son installation durable suppose que soit compromise la fameuse *résilience* de l'agriculture paysanne qui impressionnait tant les économistes des agences de coopération au cours des années de forte déstabilisation politique de 1993-96 !

Au Rwanda, les retours massifs de novembre 1996 ont fortement perturbé la relance agricole qui s'ébauchait ; les problèmes de réinstallation, les litiges fonciers pendants, l'insuffisance ou la non-disponibilité de la main-d'œuvre masculine (mortalité, absence, emprisonnement) et le nombre de bouches à nourrir créent des situations alimentaires extrêmement critiques dans plusieurs préfectures.

Plus fondamentalement, dans les deux pays, les fantasmes technocratiques développés par le parti unique UPRONA (Unité, progrès, nation), à la fin des années 1970, et par quelques ministres rwandais au milieu des années 1980 (dans le droit fil des approches de l'ex-administration coloniale) reflourissent au travers d'un discours fortement marqué de préoccupations sécuritaires : intrants modernes, nouvelles techniques culturales, mécanisation et, pièce maîtresse du dispositif pour les élites urbaines, réforme foncière et villagisation. Outre le fait que jamais les exploitations dites modernes, mises en place par les multiples projets de coopération, n'ont été capables d'atteindre des niveaux d'intensification similaires à ceux de l'agriculture paysanne, il est impensable aujourd'hui de créer *ex nihilo* une agriculture rentable sur la base d'intrants modernes importés. Il est inimaginable, de même, de créer dans l'industrie et les services un nombre significatif d'emplois alternatifs qui occuperaient des paysans massivement exclus de l'accès à la terre et du travail agricole, du fait

de l'introduction de technologies « modernes ». On ne voit pas non plus d'où viendraient les capitaux qui conforteraient enfin une agriculture vivrière prospère, alors même que cela n'a jamais pu être mis en pratique par les régimes ruralistes précédents au cours des périodes économiques fastes des années 1976-85, et ceci dans un contexte politique où les élites urbaines manifestent une distance sociale et un désintérêt vis-à-vis des producteurs de la terre, comme cela ne s'est jamais vu dans l'histoire des deux pays.

Au Congo-Zaïre, la reconstruction se joue en premier lieu sur la confiance des investisseurs internationaux qui accepteront ou non de réhabiliter l'appareil productif minier et les infrastructures économiques et sociales de base. Le retour de la confiance dépend lui-même de la capacité du pouvoir central à établir des règles du jeu économique et politique, qui garantiraient à la fois que les ressources dégagées par ces investissements profitent aux ressortissants des régions concernées et financent parallèlement un appareil d'État central assaini, représentatif et fonctionnel.

Les recompositions régionales

La région des Grands Lacs a vécu. Les deux pays qui la soutenaient ne disposent plus des moyens justifiant une polarisation économique régionale volontariste. Le Rwanda est devenu, en 1996, le pays le plus pauvre du monde en terme de PNB par habitant (80 \$) et sera vraisemblablement rejoint par le Burundi. Il a, dans un premier temps et par nécessité, accepté un parrainage qui l'a fait basculer dans l'orbite de la communauté économique de l'Afrique de l'est. Ce choix n'est pertinent et profitable, pour lui-même comme pour l'Ouganda, que s'il peut servir de base de transit, de prestations de services pour la mise en valeur d'autres richesses, que sa seule main-d'œuvre agricole, à l'étroit dans un espace surpeuplé, ne peut garantir. Il est difficile aujourd'hui d'envisager que le Rwanda bénéficiera de la part du Congo-Zaïre, au titre de remerciement pour sa solidarité combattante, de contreparties bien supérieures à celles qu'il maintient en Ouganda (présence forte au sein de l'appareil militaire, installation de ressortissants dans le grand commerce). En particulier, l'obligation de rapatrier du Kivu la plupart des milliers de militaires et cadres rwandais venus conforter la victoire des forces de l'AFDL confrontés à une hostilité marquée des populations et la résurgence d'une guérilla anti-

tutsi multiforme au Nord-Kivu, débouche sur de nouvelles interventions militaires.

Le Burundi est actuellement dans une position en retrait du fait de l'embargo (allégé) et des incertitudes de sa stabilisation politique, mais ne peut échapper aux implications de la nouvelle donne régionale. Il essaie donc de peser au mieux de ses intérêts sur les solidarités nécessaires de ses voisins rwandais et congolais, mais aussi sur leurs divisions. Toutefois en misant presque exclusivement sur une issue politique interne, il conserve paradoxalement des marges de manœuvre plus grandes.

D'une manière générale, le jeu diplomatique régional demeure très ouvert, chaque pays étant avant tout préoccupé par ses propres contraintes immédiates. Bien des événements fortuits, comme il s'en est produit en grand nombre au cours des années passées, peuvent faire basculer des équilibres internes aléatoires, reposant plus sur quelques individus ou des cercles restreints au sein d'appareils militaires, que sur des forces sociales organisées et représentatives. Des relances économiques durables et d'ampleur significative supposent des garanties politiques et sociales que seuls des États de droit peuvent offrir. Les économies de guerre actuelles confortent des groupes au pouvoir, mais ne sont pas reproductibles sur le long terme dans des pays aussi fortement dépendants en termes d'endettement, ainsi que pour leurs approvisionnements vitaux.

Les questions de coopération régionale demeurées sans solutions viables depuis la période coloniale et qui touchent aux flux de population, des capitaux et des productions, imposent des relations étroites entre tous les grands pays riverains des Grands Lacs. Assurément, le débat sur le tropisme à l'est ou le tropisme à l'ouest est désormais dépassé ; l'Afrique centrale ne peut laisser perdurer un ventre mou porteur de déstabilisation. Seul un recentrage concerté est envisageable et l'Ouganda en sera nécessairement l'élément moteur à condition que le « nouveau » Congo et la Tanzanie acceptent de voir se consolider un pôle de développement qui dynamiserait (et émanciperait) aussi leurs provinces excentrées. Sans un tel saut qualitatif qui consiste à reconnaître enfin l'équilibre des dépendances, on verra resurgir inévitablement des menaces aussi graves pour la paix régionale que celles du président Bizimungu qui n'avait pas hésité en septembre 1996 à ressortir des cartes sur les frontières dites du Rwanda ancien.

Bibliographie

- Bacamurwanko (L.), 1981 —
Les migrations inter-régionales, leur ampleur et leurs incidences au Burundi, Université du Burundi, Bujumbura, 103 p.
- Belshaw (D.G.R.), 1963 —
Resettlement Schemes for Rwanda Refugees in Uganda, *East African Geographical Review*, 1 : 46-48.
- Betts (T.F.), 1981 —
« Case study n° 4 : Rwandese (Tutsi) Refugees in Tanzania 1959-1980 » in *Spontaneous Settlement of Rural Refugees in Africa : Research Project, Part II : Tanzania*, Londres.
- BIT, 1959 —
Les migrations internationales 1945-1957, *Études et documents*, 54, Genève, 462 p.
- Böhning (W.R.), 1984 —
Séminaire conjoint CEPGL/BIT relatif à la libre circulation des personnes, Gisenyi, Rwanda, 5-7 septembre 1984, BIT, Genève, 28 p. et 20 p.
- Botte (R.), 1985 —
Rwanda and Burundi (1889-1930) : Chronology of a slow Assassination, *International Journal of African Historical Studies*, 18-1 ; 18-2.
- Chrétien (J.-P.), Mworoha (E.), 1980 —
« Les migrations du XX^e siècle en Afrique Orientale. Le cas de l'émigration des Banyarwanda et des Barundi vers l'Uganda », in *Les migrations internationales de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, CNRS : 643-680.
- Collectif, 1974 —
Le problème de la domination étatique au Rwanda. Histoire et économie, *Cahiers d'études africaines*, numéro spécial, 53, XIV, 1, 191 p.
- Cornet (A.), 1996 —
Histoire d'une famine : Rwanda 1927=1930. Crise alimentaire entre tradition et modernité, *Enquêtes et documents d'histoire africaine*, 13, Centre d'Histoire de l'Afrique, Louvain-la-Neuve, 156 p.
- Gatanazi (A.), 1973 —
L'émigration et sa place dans l'évolution de l'équilibre démographique et social au Rwanda, *Carrefour d'Afrique*, 12.
- Guichaoua (A.), 1982 —
« La mobilité rurale en Afrique des Hautes Terres centrales surpeuplées : le cas du Burundi », in Gaude J., (éd.), *Phénomènes migratoires et politiques associées dans le contexte africain*, BIT, Genève : 103-164.
- Guichaoua (A.), 1987 —
Les flux migratoires dans les pays limitrophes de la CEPGL dans l'optique de l'application de la Convention sur la libre circulation des personnes, BIT/CEPGL, Addis-Abeba.
- Guichaoua (A.), 1989 —
Destins paysans et politiques agraires en Afrique Centrale, tome 1 : « L'ordre paysan des Hautes terres centrales », BIT, Genève/L'Harmattan, Paris, 246 p.
- Guichaoua (A.), 1992 —
Le problème des réfugiés rwandais et des populations banyarwanda dans la région des Grands Lacs, Genève, HCR, 56 p.
- Guichaoua (A.), Kabamba (B.), 1995 —
« Vers deux générations de réfugiés rwandais ? », in Guichaoua A., (ed.), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, Paris, Karthala, 2^e éd. : 338-357.

- Kabamba (B.), 1997 —
Les Banyarwanda du Sud-Kivu :
les Banyamulenge, *Revue Nouvelle*,
Bruxelles, janvier : 7-15.
- Kajiga (G.), 1956 —
Cette immigration séculaire
des Ruandais au Congo,
Bulletin trimestriel, Centre d'études
des problèmes sociaux indigènes,
32 : 5-64.
- Karabayinga (T.), Kagabo (J.), 1995 —
Les réfugiés, de l'exil au retour armé,
Les Temps Modernes, Gallimard,
480, janvier-février : 63-90.
- Kayiramirwa (F.), 1976 —
*L'émigration du Ruanda-Urundi
pendant les dix premières années
de l'administration belge 1923-1933*,
mémoire UCL, Louvain, 120 p.
- Mathias (M.L.A.), 1952 —
L'émigration du Ruanda-Urundi vers
l'Uganda, *Bulletin des Séances de
l'IRCB*, Bruxelles, 22, 4 : 1015-1022.
- Médecins sans frontières, 1995 —
Populations en danger 1995,
Paris, La Découverte.
- Murara (J.), 1982 —
La population étrangère au Burundi,
Université du Burundi, Bujumbura,
171 p.
- Ndagijimana (F.), 1990 —
*L'Afrique face à ses défis : le
problème des réfugiés rwandais.
Contribution à la recherche d'une
solution définitive*, Genève,
Ed. Arunga.
- République rwandaise, Présidence de
la République, Commission spéciale
sur les problèmes des émigrés
rwandais, 1990 —
*Le Rwanda et le problème de
ses réfugiés. Contexte historique,
analyse et voies de solution*, Kigali,
157 p.
- Revue Dialogue* —
« Les réfugiés rwandais en Afrique
centrale », 191, juin-juillet 1996 ;
« La "guerre" de Masisi », 192,
août-septembre 1996 ; « Les oubliés
de l'Afrique des Grands Lacs »,
196, février 1997 ; « Les réfugiés
rwandais : le drame persiste »,
198, mai-juin 1997.
- Tegera (A.), 1995 —
« La réconciliation communautaire,
le cas des massacres au Nord-Kivu »,
in Guichaoua A., (ed.), *Les crises
politiques...*, *op. cit.* : 395-402.
- UNRISD, 1985 —
*Refugees and Pioneers, History and
Field Study of a Burundian
Settlement in Tanzania*, Geneva,
144 p.
- US Committee for Refugees, 1983 —
*Refugees in Uganda and Rwanda :
The Banyarwanda Tragedy*,
Washington DC.
- Watson (C.), 1991 —
« Exile from Rwanda : Background
to an Invasion », *Issue Paper*, The US
Committee for Refugees, 20 p.